Vrai ou faux ? La liberté d'information

EXERCICE

	Affirmations	VRAI	FAUX
1.	La liberté d'information fait partie de la liberté d'expression.		
2.	La phrase « C'est le meilleur livre que j'ai lu de ma vie » exprime un fait.		
3.	Le nombre de journalistes tué·e·s par an diminue chaque année.		
4.	La liberté de la presse peut être limitée dans certains cas.		
5.	Les opinions sont vraies ou fausses.		
6.	TikTok est responsable si une fausse information circule sur sa plateforme.		
7.	Il faut toujours être prudent·e quand on lit une information.		
8.	Sur les réseaux sociaux, les femmes journalistes sont critiquées de la même manière que les hommes journalistes.		
9.	La malinformation est une sorte de fake news.		
10.	Pour qu'un média soit indépendant, il faut juste qu'il gagne son propre argent pour financer son activité.		

CORRECTION

1. La liberté d'information fait partie de la liberté d'expression.

C'est **VRAI**. Quand on parle de la liberté d'expression, on parle en réalité de plusieurs choses : de la liberté d'opinion (donc la liberté de penser ce qu'on veut), de la liberté d'exprimer ses opinions et ses idées, de la liberté de communiquer des faits et de la liberté de recevoir des informations. La liberté d'information est donc une composante de la liberté d'expression.

2. La phrase « C'est le meilleur livre que j'ai lu de ma vie » exprime un fait.

C'est **FAUX**. Ici, la phrase exprime une opinion. Ton opinion correspond à ce que, toi, tu penses sur un certain sujet ou une certaine question. Quand tu dis « le meilleur », tu exprimes un jugement personnel, c'est ton avis. En revanche, un fait correspond à quelque chose qui est réellement arrivé, par exemple, « Nour a fait une chute de vélo ». Et si tu veux transmettre un fait en faisant référence à l'opinion d'une personne, tu pourrais dire, par exemple « Antoine a dit qu'il estimait que ce livre était le meilleur livre de tous les temps ». Tu communiques ainsi un fait tout en rapportant l'opinion de quelqu'un.

3. Le nombre de journalistes tué·e·s par an diminue chaque année.

C'est **FAUX.** Les journalistes sont de plus en plus menacé·e·s dans le monde. En 2025, le Comité pour la protection des journalistes a recensé 129 journalistes tué·e·s et 300 journalistes emprisonné·e·s simplement parce qu'ils et elles exerçaient leur métier. Ces chiffres sont les plus élevés depuis 30 ans.

4. La liberté de la presse peut être limitée dans certains cas.

C'est **VRAI**. La liberté de la presse est un droit fondamental, mais ce n'est pas un droit absolu. Cela veut dire que, dans certains cas très précis et dans des circonstances très particulières, la liberté de la presse peut être limitée pour protéger d'autres droits fondamentaux. Par exemple, pour empêcher la diffusion d'un discours de haine envers un groupe de personnes.

5. Les opinions sont vraies ou fausses.

C'est **FAUX**. Par définition, les opinions sont un jugement de valeur. On ne peut pas dire que l'avis de quelqu'un soit correct ou incorrect. Tout le monde a le droit d'avoir son avis. Pour se forger un avis, on se base sur des faits qui, eux, peuvent être vrais ou faux. Donc, une opinion peut être biaisée si elle est basée sur des informations fausses, mais on ne peut pas dire qu'une opinion soit fausse.

6. TikTok est responsable si une fausse information circule sur sa plateforme.

C'est **VRAI**. En 2023, l'Union européenne a décidé (via un texte de loi) que les réseaux sociaux, comme Instagram, TikTok ou YouTube, étaient obligés de supprimer les fausses informations qui circulaient sur leur plateforme. Ce règlement s'appelle le Digital Service Act (DSA). L'Union européenne considère que tout ce qui est illégal dans la vraie vie est aussi illégal en ligne. On ne peut pas mentir dans la vraie vie, donc on ne peut pas mentir sur les réseaux sociaux. Depuis que le DSA a été adopté, la Commission européenne a lancé des enquêtes notamment contre le réseau social X et contre TikTok.

7. Il faut toujours être prudent·e quand on lit une information.

C'est **VRAI**. Que ce soit sur les réseaux sociaux, à la télévision, dans un journal papier ou ailleurs, il est important de toujours vérifier quelle est la source de l'information, donc de savoir d'où vient l'information et de vérifier les faits qui sont présentés. C'est ce qu'on appelle adopter un regard critique : on remet en question les informations qui nous sont présentées pour s'assurer qu'elles soient correctes.

8. Sur les réseaux sociaux, les femmes journalistes sont critiquées de la même manière que les hommes journalistes.

C'est **FAUX**. Les femmes journalistes sont souvent les premières cibles d'attaques en ligne. Elles subissent une forme particulière de violence que l'on appelle « la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie ». Elles sont rarement critiquées pour un article qu'elles ont écrit ou pour une information particulière qu'elles ont transmise. Plutôt, elles reçoivent des commentaires à caractère sexuel, elles sont critiquées parce qu'elles sont des femmes et reçoivent des menaces.

9. La malinformation est une forme de fake news.

C'est **VRAI.** Une fake news est une information objectivement fausse et inexacte, diffusée en sachant pertinemment qu'elle l'est et avec une intention de nuire ou de manipuler. Ce sont des caractéristiques que nous retrouvons dans la définition de la malinformation. Mais la malinformation a une petite particularité en plus : elle est basée sur des faits réels, mais elle a été détournée de son contexte dans le but de causer du tort à une personne ou un groupe.

10. Pour qu'un média soit indépendant, il faut juste qu'il gagne son propre argent pour financer son activité.

C'est **FAUX.** Pour qu'un média soit indépendant, il doit non seulement être indépendant au niveau économique, c'est-à-dire en gagnant de l'argent, par exemple grâce à l'abonnement de ses lecteur·rice·s ou grâce à la publicité. Il doit trouver sa propre source de financement. Mais il doit aussi être indépendant de toute intervention politique. Cela signifie qu'il doit être libre de toute pression, il ne doit pas pouvoir être manipulé et on ne doit pas pouvoir lui interdire de partager une information.